

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
du Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle des Marais**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Martine PERRAUD, Vice-Présidente du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2024 Convocation du 20 JUIN 2024 Nombre de membres du conseil d'administration : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12 Quorum : 7	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> Martine PERRAUD Catherine CHAUSSE Jacques DELALANDE Annie GUIHARD Céline HALGAND Nicole LE GALL Joël LEGOFF Isabelle LETILLIE Michèle-Thérèse SARZEAUD Marie-Anne THEBAUD Jean Claude THOBIE	<u>ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :</u> Franck HERVY à Martine PERRAUD Pascale MAHE à Nicole LE GALL
---	--	--

DELIBERATION N° 2024/06/012	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION COMITE D'ENTRAIDE DANS LE CADRE DU REPAS DES AINES 2023
---------------------------------------	--

Rapporteur : Martine PERRAUD

Comme chaque année dans le cadre de la « semaine bleue », le Comité d'Entraide de La Chapelle des Marais organise un « Repas des aînés », en collaboration étroite avec le Centre Communal d'Action Sociale. Ce partenariat, notamment financier, permet un coût réduit du menu pour les habitants de La Chapelle des Marais participant à cette activité.

En raison d'une forte participation en 2023, du maintien du prix du menu pour les participants et de l'augmentation des prestations (menus et animateurs), le Comité d'Entraide a été déficitaire d'un montant de 876€ et sollicite une aide exceptionnelle.

Afin de pouvoir maintenir ce partenariat et ainsi le repas prévu le jeudi 03 octobre 2024, il est souhaitable d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ supplémentaire au budget initialement prévu.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu le courrier adressé au Président du CCAS sollicitant une aide exceptionnelle.

Considérant la décision du conseil d'administration de participer au financement de cette animation favorisant le lien social en direction des seniors.

Considérant Jean-Claude THOBIE en qualité de Trésorier du Comité d'Entraide sort de la salle au moment du débat et ne prends pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine PERRAUD, vice-présidente du CCAS,

Le Conseil d'Administration, se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant 500€ au Comité d'Entraide

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 044-264401498-20240627-2024_06_012-DE

S²LO

DIT que la somme correspondante sera mandatée à l'article 65741

CHARGE le Président ou son représentant légal de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

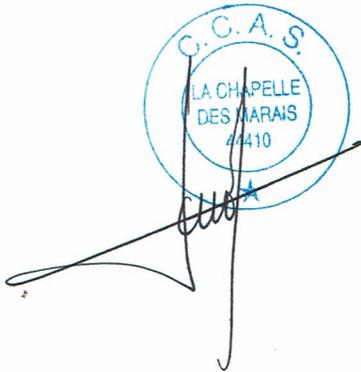
Pour copie certifiée conforme

Au registre sont les signatures

A La Chapelle des Marais, le 27 juin 2024

Le Président du C.C.A.S.,

Franck HERVY,



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'C.C.A.S.' at the top, 'LA CHAPELLE DES MARAIS' in the center, and '44410' at the bottom. A small blue star is visible at the bottom of the stamp.